

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 24/06/2020

Version : 1.0 (FR)

Révision : 21/12/2016

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/
l'entreprise**

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: EasyFiller 45 / EasyFiller 90

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation : Enduit de jointoiment

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

Knauf S.C.S.

Rue du Parc Industriel, 1

B-4480 Engis

Tel +32 (0)4 273.83.11 (pendant les heures de bureau)

Fax +32 (0)4 273.83.30

Service chargé des renseignements :

Knauf Technical Competence Center

E-mail : technics@knauf.be

Tel +32 (0)4 273.83.02 (pendant les heures de bureau)

Fax +32 (0)4 273.83.30

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

Centre Antipoisons Belge

+32 (0)70 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classé comme dangereux dans le sens de la directive (CE) n° 1272/2008

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Néant

Pictogrammes de danger

Néant

Mention d'avertissement

Néant

Mentions de danger

Néant

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique : Mélanges

Composant dangereux :

Néant

Autres composants :

CAS : 7778-18-9 Sulfate de calcium

EINECS : 231-900-3

Reg. Nr. : 01-2119444918-26-XXXX

Informations supplémentaires :

Se référer au chapitre 16 pour la formulation des phrases de danger listées.

Remarque :

Substances avec une valeur limite d'exposition professionnelle, voir chapitre 8.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales :

Changer tout vêtement sale ou imprégné.

Après inhalation :

Amener les personnes affectées à l'air frais et rester calme. Consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau :

Laver à l'eau et au savon et bien rincer. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. (P332+313)

Après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Retirer les lentilles de contact, si facile à faire. Continuer de rincer. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion :

Rincer la bouche et puis boire une grande quantité d'eau.
Solliciter un traitement médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Remarques générales :

Le produit en lui-même n'est pas combustible. En cas d'incendie, veuillez respecter les remarques ci-dessous.

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

Aucun.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Autres indications

Le produit durcit au contact de l'eau.

Le produit n'est pas inflammable.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation suffisante.

Éviter la formation de poussière.

Ne pas inhaler la poussière.

Le produit forme une surface glissante en combinaison avec de l'eau.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Ramasser (sec) mécaniquement.
Eviter la formation de poussière.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Assurer une bonne ventilation.
Eviter la formation de poussière.
Ne pas inhaler la poussière.
Se laver soigneusement après manipulation. (P264)
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. (P362)

Prévention des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions de stockage sûres, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun :

Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Substance nécessitant la surveillance du poste de travail

Respecter les réglementations nationales pour la valeur limite générale de poussière.

CAS : 7778-18-9 Sulfate de calcium

Valeur limite d'exposition : 10 mg/m³

CAS : 1305-62-0 Hydroxyde de calcium (1 - <3%)

Valeur limite d'exposition : 5 mg/m³

Indications supplémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Utiliser une crème de protection de la peau.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler la poussière / la fumée / les gouttelettes.

Equipement de protection individuelle :

Protection respiratoire :

En cas de développement de poussière, porter un masque à poussières FFP2.

Protection des mains :



Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choisir le matériau des gants en fonction des temps de pénétration, des taux de perméation et de la dégradation.

Matériau des gants : Gants coton de nitrile.

Temps de pénétration du matériau des gants : Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux :



Lunettes à protection latérale.

Protection du corps :

Vêtements de travail protecteurs

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect :

Forme :	Poudre
Couleur :	Blanc, blanc-beige, blanc-gris
Odeur :	Inodore
Seuil olfactif :	Non déterminé.
Valeur du pH :	Non applicable à l'état de livraison, en suspension 7-9
Changement d'état :	
Point de fusion :	Non applicable.
Point d'ébullition :	Non applicable.
Point éclair :	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Température d'inflammation :	Non applicable.
Température de décomposition :	Non déterminé.
Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Pression de vapeur :	Non applicable.
Densité :	Non déterminé.
Densité relative :	Non déterminé.
Densité de vapeur :	Non applicable.
Vitesse d'évaporation :	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	Miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non applicable.
Viscosité :	
Dynamique :	Non applicable.
Cinématique :	Non applicable.
Teneur en solvant :	
COV (CE)	0 %

9.2 Autres informations : Décomposition thermique du gypse en CaSO_4 et H_2O à partir de 140 °C, en CaO et SO_3 à partir de 1000 °C.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

Eviter des conditions humides.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles : Aucune connue.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Effet primaire d'irritation :

Corrosion/irritation cutanée : En raison de la forme du produit (poudre), une irritation mécanique est possible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : En raison de la forme du produit (poudre), une irritation mécanique est possible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Sur base des données disponibles, les critères de classification de sont pas atteints.

Effets CMR (carcinogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction) :

Mutagénicité des cellules germinatives : Sur base des données disponibles, les critères de classification de sont pas atteints.

Carcinogénicité : Sur base des données disponibles, les critères de classification de sont pas atteints.

Reprotoxicité : Sur base des données disponibles, les critères de classification de sont pas atteints.

STOT – exposition unique : Sur base des données disponibles, les critères de classification de sont pas atteints.

STOT – exposition répétée : Sur base des données disponibles, les critères de classification de sont pas atteints.

Dangers d'inhalation : Sur base des données disponibles, les critères de classification de sont pas atteints.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Indications écologiques supplémentaires :

Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer non dilué ou en grandes quantités dans les nappes d'eau souterraines, les eaux de surface et les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Catalogue européen des déchets :

17 08 02 matériaux de construction à base de gypse autres que ceux visés à la rubrique 17 08 01

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 No ONU ADR, IMDG, IATA	Néant.
14.2 Nom d'expédition des Nations unies ADR, IMDG, IATA	Néant.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport ADR, IMDG, IATA Classe	Néant.
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	Néant.
14.5 Dangers pour l'environnement :	Non applicable.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :	Non applicable.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : "Règlement type" de l'ONU:	Non applicable. Néant.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales:

Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 1 (Annexe 4, VwVwS Allemagne 27.07.2005): Peu polluant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Autres informations : Cette fiche de données de sécurité a été établie conformément au règlement du Parlement européen 1272/2008 et du Conseil du 16 Décembre 2008, relatif à la classification, l'étiquetage

Fiche de données de sécurité **selon 1907/2006/CE, Article 31**



et l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548 / CEE et 1999/45 / CE et modifiant le règlement nr.1907 / 2006.

Cette information est basée sur l'état actuel de nos connaissances. Toutefois, elle ne garantit pas les caractéristiques spécifiques du produit et ne donne pas lieu à une relation contractuelle juridiquement valide. Les données ne sont plus valables lorsque le produit est utilisé avec d'autres produits, et lorsque le produit est appliqué dans un processus. Bien que la composition de ce document soit faite avec le plus grand soin, Knauf décline toute responsabilité pour toutes les conséquences néfastes qui pourraient découler de l'utilisation de ces informations ou de ce produit.

Raison de révision : Cette fiche de données de sécurité remplace la précédente édition. Nouvelle réglementation en vigueur le 1 Juin 2015. Les versions actuelles de nos fiches de données de sécurité peuvent être trouvées sur Internet: www.knauf.be

Service établissant la fiche technique:

Knauf S.C.S., Rue du Parc Industriel, 1, B-4480 Engis

Contact:

Service de renseignements techniques (voir point 1)

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

COV: Composé Organique Volatil

PBT: Persistant, Bio-accumulable, Toxique

vPvB: very Persistant and very Bioaccumulative (très persistant et très bio-accumulable)